

Image not found or type unknown



Renseignement convention collective

Par **tilt**, le **11/05/2012 à 20:00**

Bonjour,rnrnrnJe viens de me faire embaucher en CDD (au 19mars 2012) dans une entreprise qui viens de ce faire racheter et du coup ils ont changés de convention collective(applicable au 1 mai 2012) mon contrat à été signé sous la nouvelle convention; mais pour les anciens salarié avec l'ancienne convention il garde le 13ème mois. Et je voulais savoir si c'était logique ou non que mon contrat soit avec la nouvelle convention alors que je suis rentré dans l'entreprise avant la mise en place de cette convention.rnJe sais pas si je suis bien clair.rnrnCordialementrnrnMatthieu

Par **pat76**, le **12/05/2012 à 17:17**

BonjourrnrnQuelle covention collective est indiquée sur votre bulletin de salaire du mois de mars?rnrnL'entreprise a été racheté avant que vous ne signiez votre contrat de travail?